

06 décembre 2017

Commission Consultative du Personnel du 6 décembre 2017

Changements de niveaux et taux pro/pro

Pour rappel, lors de la CCP du 6 avril 2017, l'exercice des changements de niveaux a été réalisé sur la base des chiffres annoncés pour les 3 années 2015/2016/2017, à savoir 5 % pour les catégories I et II et 7 % pour la catégorie III.

Sur cette base, très peu de changements possibles : 2 en catégorie I ; 3 en catégorie II et 3 en catégorie III.

Depuis cette CCP, nous étions dans l'attente de la publication de l'arrêté signé afin de pouvoir rendre effectif les changements de niveaux et les promotions au titre de l'article 18 (ancienneté) avec une prise en compte salariale.

L'[arrêté](#) des taux pro/pro 2017 a enfin été signé le 21 novembre dernier.

Cet arrêté permet donc de rendre effectif les avis émis pour les changements de niveaux et l'article 18 lors de la CCP d'avril. Par ailleurs, cet arrêté maintient les taux d'avancement de 2016 pour les niveaux I et II, soit 6 % au lieu des 5 % pris en compte en avril, ce qui permet d'avoir une **possibilité de nomination supplémentaire** en catégorie II.

Cette CCP a donc permis la validation d'un changement de niveau supplémentaire pour un agent de catégorie II.

L'agence a pu basculer sur la paye de décembre les décisions entérinées depuis maintenant plus de 6 mois !!

Rappelons que ces taux de promotions restent bien en deçà des chiffres qui permettraient de garantir des progressions de carrière convenables à tous les agents.

Evolution des taux pro/pro et promotions article 18 depuis 2012 :

NATURE DE L'AVANCEMENT	2012	2013	2014	2015	2016	2017
2 ^e niveau de la catégorie I	10 %	9 %	8 %	7 %	6 %	6 %
2 ^e niveau de la catégorie II	10 %	9 %	8 %	7 %	6 %	6 %
2 ^e niveau de la catégorie III	10 %	9 %	8 %	7 %	7 %	7 %
De catégorie V en IV	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %
De catégorie IV en III	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %
De catégorie III en II	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %

Les représentants SNE-FSU ne peuvent que déplorer cette érosion annuelle des taux de promotions depuis 5 ans et regrettent qu'aucun geste ne soit fait par notre tutelle dans un contexte social particulièrement tendu (sortie du décret-liste, réductions de postes).

Dons de congés 2017

Aucune demande n'a été formulée en 2017. Par conséquent, il n'a pas été mis en place de dons de congés cette année même si certains d'entre nous ont spontanément proposé de donner des jours.

3 jours de congés restent actuellement disponibles au titre de 2016, ils sont conservés et reportés pour l'année prochaine.

Situations individuelles

Les annonces budgétaires et leurs conséquences avec, entre autre, le report des décisions du CA concernant les contrats de fin d'année et des modifications sur les propositions d'engagements, négociés ont eu un impact significatif pour certains de nos collègues.

Face à ce constat, et afin d'atténuer la tension, le Directeur nous annonce la mise en place d'une formation généralisée vers tous les CI, CE, experts, ... de l'agence sur « une nouvelle posture dans un nouveau programme » prévue au printemps prochain.

Le SNE-FSU est intervenu pour demander plus d'informations de la part de la direction sur le sujet liste dérogatoire et pour faire remonter le malaise du personnel face au silence des services RH sur ce sujet. La direction à RMC a décidé de ne pas communiquer tant qu'elle n'a pas d'assurance sur ce qu'elle pourrait avancer. En revanche, elle a prévu des réunions sur sites en janvier.

Point complémentaire demandé par le Sne

GIPA : garantie individuelle du pouvoir d'achat

Le [décret](#) et l'[arrêté](#) de la garantie individuelle du pouvoir d'achat sont sortis le 17 novembre dernier. L'[outil de simulation](#) du calcul de la GIPA, réalisé par le SNE et mis à votre disposition.

Dès la sortie des documents, le SNE a demandé à la direction d'en faire bénéficier les agents concernés sur l'année 2017. Le directeur nous informe que le paiement sera fait sur la paie de décembre.

Pour 2017 : 17 bénéficiaires pour un montant total de 9 600 €. Pour rappel en 2016 : 12 bénéficiaires pour un montant de 18 700 €.

Vos représentants CCP

Pour le Sne-FSU :

Rémi TOURON
remi.touron@eaurmc.fr

Fatiha EL MESAOUDI
fatiha.elmesaoudi@eaurmc.fr

Andrée ANTHONIOZ
andree.anthonioz@eaurmc.fr

Pascal GERIN
pascal.gerin@eaurmc.fr

www.snefsu.org

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU

